

mars 2018

## **Lettre n°05 ----- Hiver 2018**

### **Résumé**

#### ***Environnement : cinquante ans et après ?***

Voilà un demi-siècle que l'environnement a émergé comme enjeu scientifique, politique et de société nous rappelle Jacques Theys qui nous propose un retour critique sur ces décennies décisives, nécessaires pour aborder un nouveau demi-siècle très différent.

[Lire la suite...](#)

### **Texte**

Plusieurs anniversaires donnent lieu à ce retour en arrière. En 2018, porte-parole de 3500 associations de protection de l'environnement, *France Nature Environnement*, fête ses cinquante ans, les Parcs naturels régionaux (PNR) l'ont fêté en 2017 et les Agences de l'eau en 2016. Les 51 PNR démontrent quotidiennement que la protection du patrimoine naturel est conciliable avec le développement des activités humaines comme dans les nombreux projets pluriannuels de territoires, négociés collectivement : Agendas 21, Plans climat (PCET), Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PCET) ou encore les nombreux autres territoires parmi lesquels ceux qu'ont « écoutés » le collectif d'écouteurs de L'UNADEL, Territoires Conseils et 4D. Cependant, toutes ces expériences territoriales, toutes ces innovations n'ont pas la résonance qui engagerait réellement la transition vers un développement durable. Faute de moyens, les investissements des collectivités diminuent, la mobilisation et les activités des ONG s'affaiblissent, la politique de l'eau marque le pas etc.

Guillaume Sainteny dénonce dans son dernier livre la prééminence du changement climatique sur les politiques d'environnement, comme les pollutions de l'eau toujours non résolues, la pollution de l'air, le déclin de la biodiversité, la dégradation des sols, ou encore l'accumulation des déchets. Ces nuisances représentent pourtant des enjeux importants et qui sont là, devant nous, dès aujourd'hui. Le discours sur long terme ne doit pas être un substitut à l'action sur le court terme.

#### **Mais que nous réservent les cinquante prochaines années ?**

Les résolutions de la COP 21 ne se traduisent pas dans les actions attendues et les effets prévisibles sur le changement climatique s'observent dès maintenant avec l'accélération de phénomènes inquiétants : fonte des glaces, hausse du niveau des mers, disparition de la faune et la flore sauvages

mais aussi effets sur les cultures ou les élevages. Les migrations humaines s'intensifient partout pendant que les déplacés environnementaux sont encore en recherche d'une définition juridique. Les perturbateurs endocriniens envahissent notre vie quotidienne avec des effets sur notre santé et sur la vie sauvage. Pourtant, leur surveillance est très en retard et les programmes de recherche manquent de financement.

La surexploitation des ressources naturelles s'aggrave. L'érosion massive de la biodiversité menace l'humanité prédit l'IPBS (Plateforme intergouvernementale et politique sur la biodiversité et les services éco systémiques).

Il faut reconsidérer nos modes de vie et nos modes de production dès la conception des produits (utilité, devenir, cycle de vie). Réparer ne suffit pas, il faut inventer de nouvelles façons de faire. Le développement durable nous y invite comme il invite à la réduction des inégalités entre les citoyens et à une solidarité attentive entre populations riches et pauvres. Finalités renouvelées par les Objectifs du Développement Durable (ODD) actés en 2015, mais qui attendent encore la mise en œuvre des programmes d'actions concrètes conduisant à leur réalisation.

### **A lire : les derniers articles mis en ligne**

**Charlotte Gustave Huteau** : [Les déplacés environnementaux : quelle protection ?](#), n° 242, (2017).

C'est en 1985 que le terme de « réfugiés environnementaux » a été employé pour la première fois, dans un rapport du Pnue. Il définit cette catégorie de migrants comme « ceux qui sont forcés de quitter leur lieu de vie temporairement ou de façon permanente à cause d'une rupture environnementale (d'origine naturelle ou humaine) qui a mis en péril leur existence ou sérieusement affecté leurs conditions de vie ». Or, les analyses s'accordent pour considérer que les possibilités d'inclure dans la Convention de Genève sur la protection des réfugiés, adoptée en 1951, les déplacés environnementaux sont juridiquement faibles et deviennent nulles dans un contexte migratoire tendu.

**Catherine Lapierre, Camille Sultra** : [Les Pôles Territoriaux de Coopération Economique, des leviers pour le développement durable des territoires](#), n° 243, (2017).

Les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) entre les structures de l'ESS, les TPE-PME, et les organismes de recherche viennent renforcer l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et la transition vers un développement durable dans les territoires. Ils permettent de créer des filières et des emplois locaux construisant à petits pas un développement territorial inclusif et résilient. Leur gouvernance est démocratique et s'appuie sur les valeurs de l'ESS..

**Jacques Theys** : [Cinquante ans de politique française de l'environnement : évaluation et perspectives](#), n° 246, (2018).

Au moment où s'amorce un nouveau demi-siècle de profondes transformations, l'article jette un regard sur ces cinq décennies de politique de l'environnement, désormais enjeu majeur de politiques publiques, pour tenter d'évaluer ce qui a « fonctionné » ou pas. L'environnement a été un des domaines privilégiés d'innovation politique, impliquant de plus en plus l'ensemble de la société. Mais cela n'a pas suffi. La stratégie de rattrapage et d'attentisme, est désormais de moins en moins possible, les problèmes comme l'effet de serre et la disparition de la biodiversité obligent à faire de la gestion du temps une des priorités majeures des politiques futures de développement durable.

**Collectif d'auteurs Mond'alim 2030** : [MOND'Alim 2030 : un regard prospectif sur la mondialisation des systèmes alimentaires](#), n° 244, (2018).

La mondialisation des systèmes alimentaires ne se limite pas aux échanges commerciaux ou aux influences culinaires. Phénomène multiséculaire, mais partiellement réversible, elle contribue de plus en plus à l'interpénétration des échelles géographiques : espaces locaux, nations, continents, monde. Processus économique mais aussi culturel, politique, scientifique, juridique, elle transforme en profondeur les manières de produire ou de consommer.

**Charlotte Normand** : Fiche de lecture (2017) de l'ouvrage paru en 2015 de Guillaume Sainteny « [le climat qui cache la forêt](#) », n° 248, 2018.

Guillaume Sainteny explore le primat de la politique climatique sur les autres politiques environnementales. Pour autant, d'autres enjeux sont au moins aussi sérieux sinon plus. L'auteur plaide pour des politiques climatiques et environnementales efficaces et harmonisées.

**Jean Duchemin** : [Les perturbateurs endocriniens, kézaco ?](#), n° 247, 2018.

Les perturbateurs endocriniens ont fait l'objet d'articles nombreux qui ont généré une méfiance et une inquiétude du public vis-à-vis de produits mal connus et pourtant présents dans beaucoup d'éléments de notre vie quotidienne. Le présent article vise à mieux faire comprendre les éléments de ce débat en partant de la connaissance de notre système endocrinien, des produits susceptibles d'en perturber le bon fonctionnement, de l'état des connaissances sur la présence et nocivité de ces matières actives pour l'environnement et la santé et enfin des réglementations actuelles et moyens de prévention individuelle.

L'encyclopédie du développement durable ( [www.encyclopedie-dd.org](http://www.encyclopedie-dd.org) ) vous propose un site remis à neuf encore perfectible. Elle est toujours intéressée à la proposition de nouvelles contributions sous forme d'articles ou de remarques.